

INSTRUCTIONS DE COURSE

International Ascension Occitania Regatta

Club Nautique Canet Perpignan

8 & 12 Mai 2024

4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Le règlement sportif UNQUA RS 2023-2024 du 30 novembre 2023.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 L'annexe T (conciliation) sera appliquée.
- 1.5 En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel qui sera consultable au lien suivant : <https://www.regate.voileca.net/page-d-exemple/>.
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.



5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'angle du club house de la base nautique.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

<u>Date</u>	<u>Jauge + Confirmation des inscriptions</u>	<u>Briefing compétiteurs</u>	<u>1^{er} signal d'avertissement</u>
Mardi 7 mai	14h00 - 18h00		
Mercredi 8 mai	9h00 - 12h00	12h30	14h00
Jeudi 9 mai		Suivant avenant	
Vendredi 10 mai		Suivant avenant	
Samedi 11 mai		Suivant avenant	
Dimanche 12 mai		Suivant avenant	
		Remise des prix dès que possible	

- 6.2 Nombre de courses : **12** Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve.
- 6.3 Le nombre de courses maximum par jour est de 3 par jour
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.
- 6.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.6 Dimanche 12 Mai 2024 : Aucun signal d'avertissement sera donnés après 15h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 Si les courses sont disputées en un groupe : Pavillon de la classe internationale des 420 
- 7.2 Si les courses sont disputées en deux groupes, des flammes seront distribuées aux équipages.
- 7.2.1 Le groupe avec la flamme ou « or » le pavillon de série sera : 
- 7.2.2 Le groupe sans flamme ou « argent » le pavillon de série sera : 

8. ZONES DE COURSE

Les zones sont précisées en **annexe 1 - ZONES DE COURSE**. Elle sera précisée chaque jour au briefing coureur et pourra être changée en cours de journée en envoyant le pavillon LIMA sur le comité de course.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront définis en **annexe 2 - PARCOURS**.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours et , si possible, le cap approximatif et la distance du premier bord.

10. MARQUES

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bateau Viseur	Cylindriques JAUNES	Cylindrique ROUGE	Cylindrique ORANGE

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objets.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un bateau comité de course arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).



13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine dès que possible.
- 13.2 Les bateaux doivent passer entre un bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord. Ceci modifie la règle 28.1

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la règle 32 des RCV (2021-2024).

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.1.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1
420	45 minutes	60 minutes	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.regate.voileca.net/page-d-exemple/>.



- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au club. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée sur le tableau officiel en ligne.

18 CLASSEMENT

- 18.1 4 courses doivent être courues et validées afin que la régata soit validée
- 18.2 Courses retirées
- 18.2.1 Course en 1 flotte
- (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.2.2 Course en plusieurs flottes
- Tant en phase qualificative qu'en phase finale, la règle 18.2.1 sera appliquée.
- Brassage en poule de qualification : 1 seul brassage par jour avant jury
- Brassage finale : le brassage sera fait après jury

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "H", un élargement sera mis en place, pour chacune des classes admises à courir.
- Cet élargement est obligatoire pour tous les concurrents, au départ sur l'eau et au retour à terre.
 - L'élargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'Avertissement du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (NFC) à la première course du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas élargé au retour à terre d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (NFC) à la dernière course du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ et au retour à terre d'un groupe de courses sans retour à terre sont considérés comme non partant (NFC) pour toutes les courses du jour ;
 - Heures limites pour élarger :
Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course.
Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations, après la dernière course du jour.
- 19.2 *[DP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.



Tout concurrent quittant le site de la régates pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régates avant le premier départ.

- 19.3 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.5 Le canal VHF de la régates déclaré sera le 72.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité technique.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

- Le bateau Comité de Course : Pavillon Arbitre
- Les bateaux Jury : Pavillon jaune avec le logo JURY
- Les bateaux Jauges : Pavillon bleu avec le logo JAUGE

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme blanche et rouge remise à l'inscription.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

27 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 27.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.



- 27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :
- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
 - b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
 - c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
 - d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
 - e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
 - f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
 - g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DESIGNES :

Président du Comité de Course :	Mathieu MAUDET (Comité de Course National FFVoile)
Président du Jury :	Nicolas COMPTA (Jury National FFVoile)
Juge :	Bruno GUTIERREZ (Jury National FFVoile)
Juge :	Théo WENDLING (Jury National FFVoile)
Juge Stagiaire :	Eric DESCRIAUD (Jury Regional Stagiaire FFVoile)
Président du Comité Technique :	Pierre GELY (Comité Technique National FFVoile)
Jeune Arbitre :	Camille DESCRIAUD (Jeune arbitre FFVoile)
Jeune Arbitre :	Victorine BLEUZET (Jeune arbitre FFVoile)
Jeune Arbitre :	Mathias MOLES (Jeune arbitre FFVoile)
Commissaire aux résultats :	Dominique WENDLING (Commissaire FFVoile)

Club Nautique Canet Perpignan

6 avenue Capitaine Delestrain

66140 – Canet en Roussillon

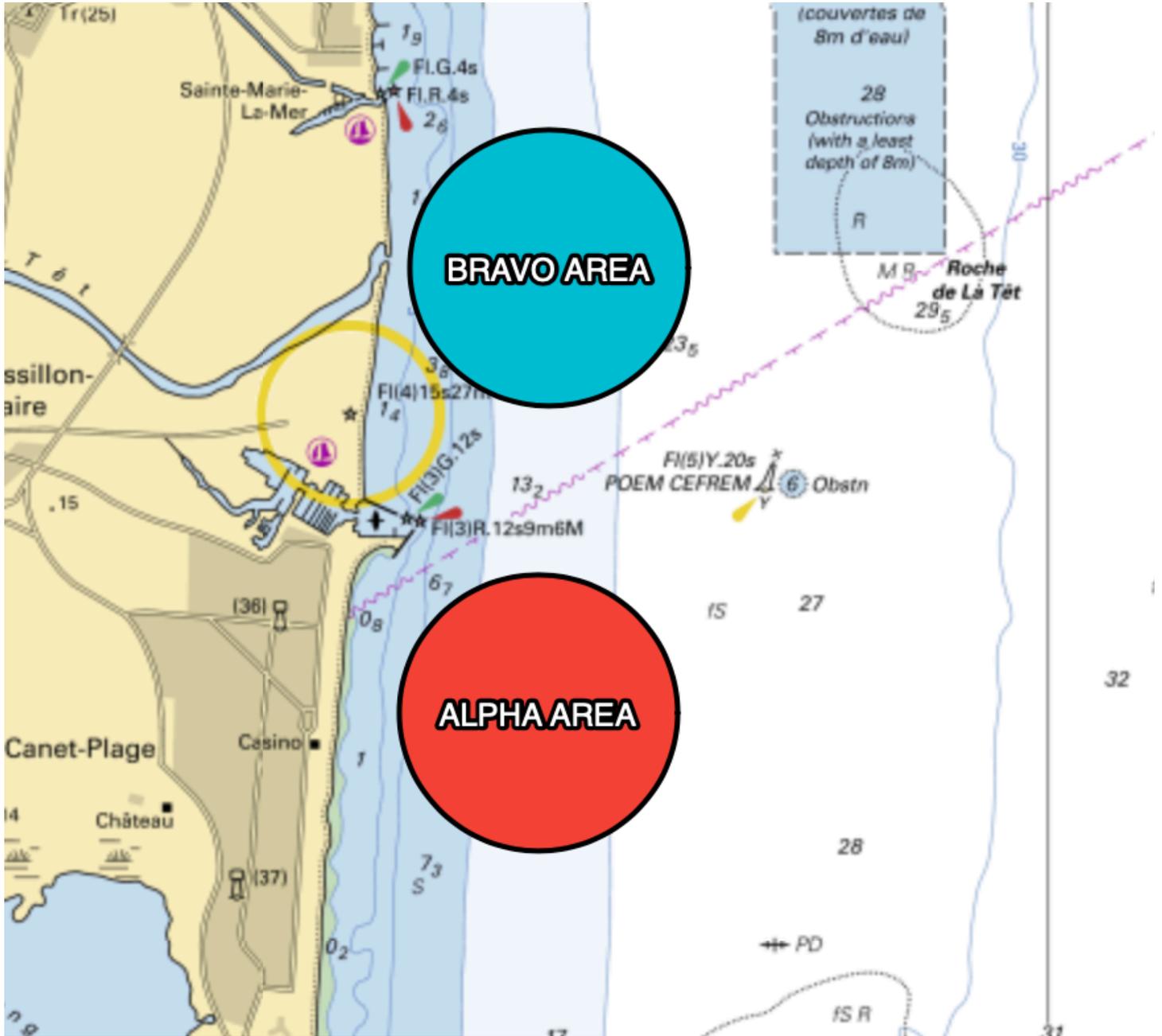
+33 468 733 395

Site internet : www.voileca.net

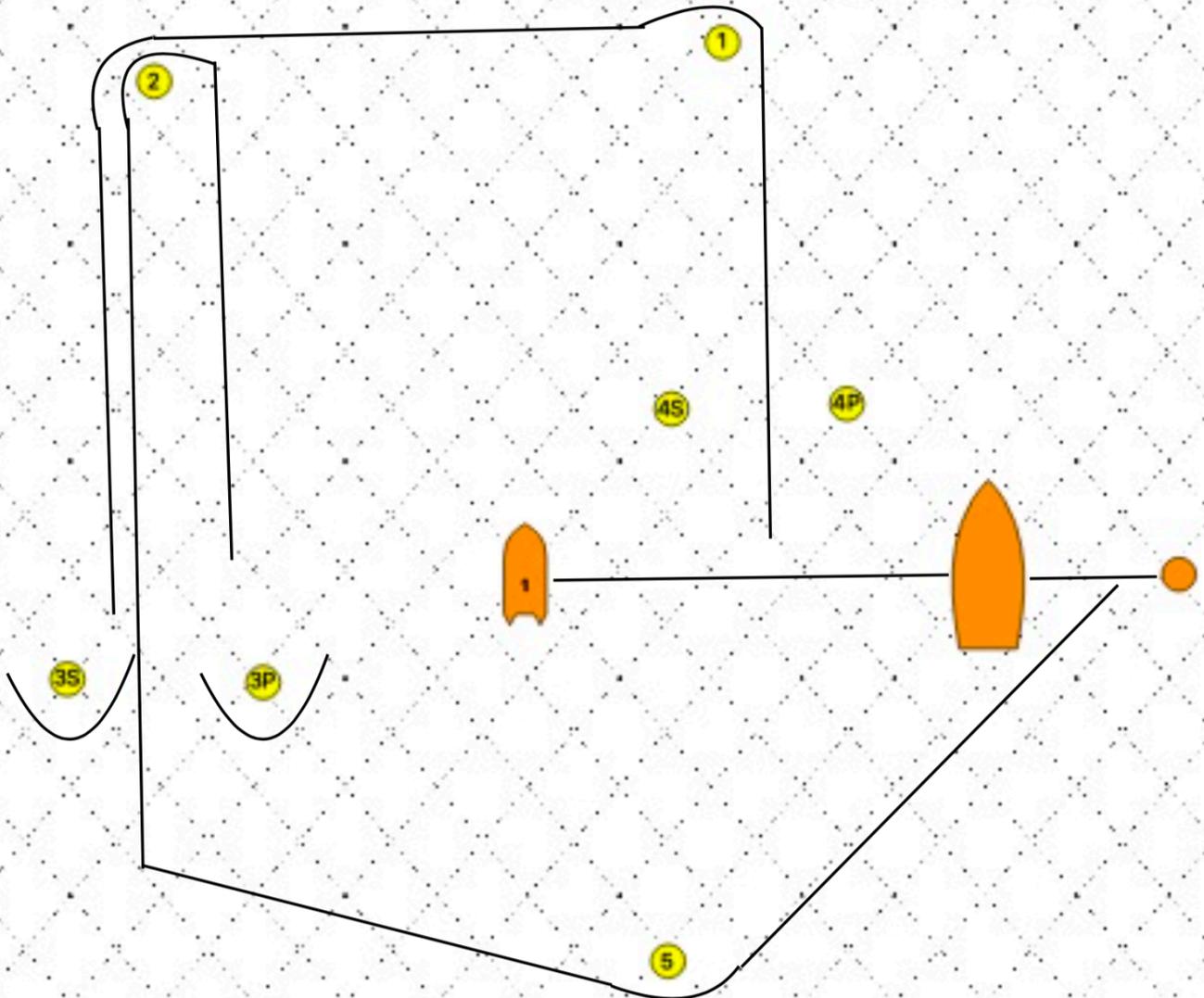
Site internet : [420 UNIQUA](http://420UNIQUA)

E-mail : teamvoilecanet@gmail.com

Annexe - 1 : ZONE DE COURSE



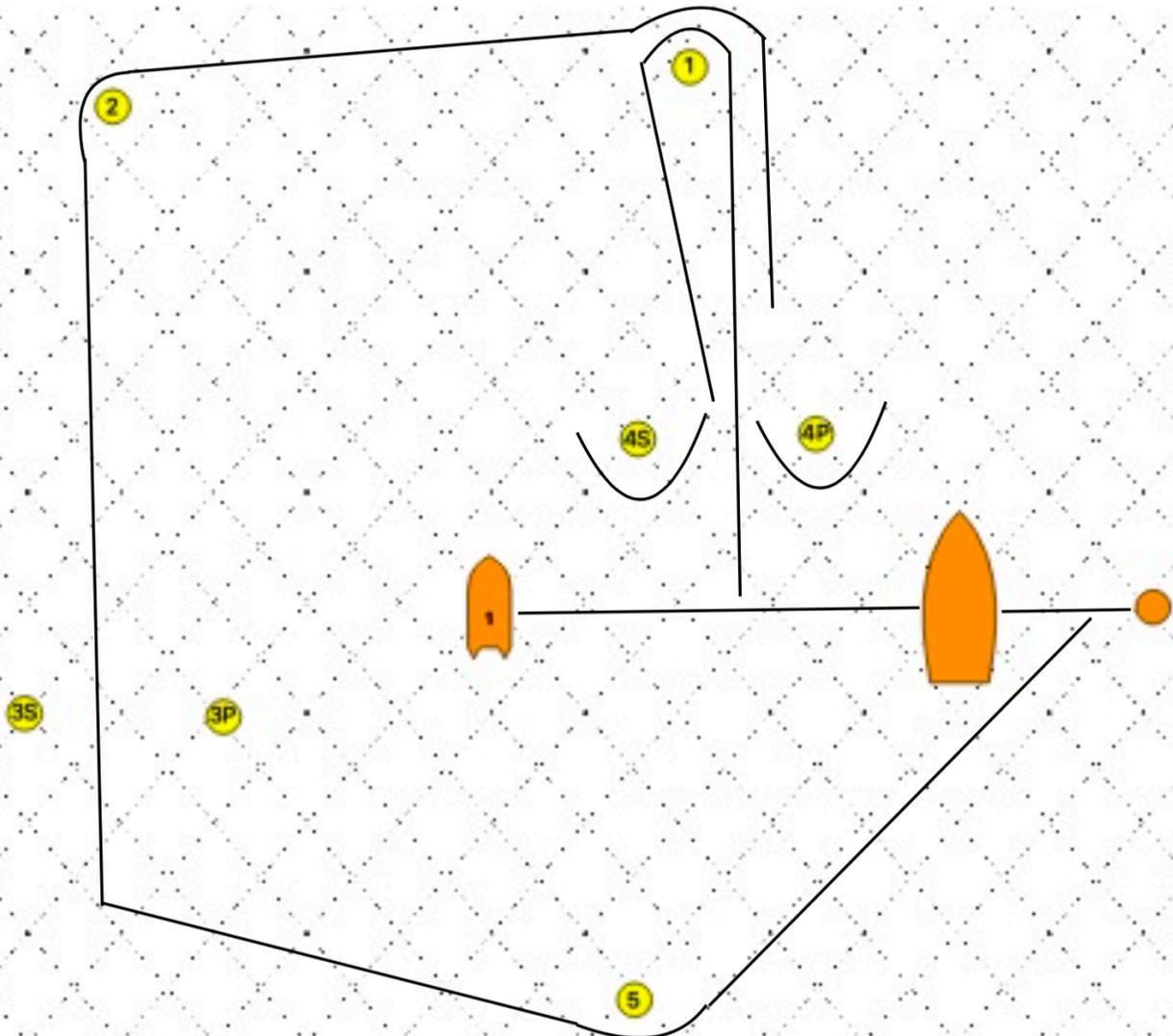
Annexe - 2 : PARCOURS



Parcours 1 :



Start - 1 - 2 - 3S/3P - 2 - 3P - 5 - Finish



Parcours 2:



Start - 1 - 4S/4P - 1 - 2 - 3P - 5 - Finish